

Nationaliser les sites français d'ArcelorMittal

Proposition de la CGT ArcelorMittal Dunkerque

Par Tristan Auvray
et Thomas Dallery

Version du 17/05/2025

Les auteurs

Tristan Auvray, Maître de conférences en économie, Unité de Recherche ACT, Université Sorbonne Paris Nord

Thomas Dallery, Maître de conférences en économie, Université du Littoral Côte d'Opale, Laboratoire Clersé

En collaboration avec la section CGT Arcelor Mittal Dunkerque :

Gaëtan Lecocq, secrétaire général du syndicat C.G.T. AMF Dunkerque

Reynald Quaegebeur, délégué syndical central C.G.T. AMF

Sommaire

Plaidoyer pour un pôle public de l'acier.....	3
1. Quelles sont les causes des suppressions d'emploi ?	3
1.1. Un marché de l'acier en délicatesse.....	3
1.2. La mondialisation de l'acier.....	6
1.3. La financiarisation de l'acier.....	11
1.4. Une fraude fiscale au service des dividendes et des licenciements.....	13
2. La nationalisation est-elle possible ?.....	16
2.1. Quelles formes de nationalisation ?.....	16
2.2. Quel coût pour la nationalisation ?	18
2.3. Pourquoi une opposition à la nationalisation ?	20
3. La nationalisation, et après ?	22
3.1. Le renforcement des dispositifs européens de protection	22
3.2. La constitution d'un pôle public européen de l'acier.....	26
4. Conclusion : pourquoi ça pourrait être souhaitable ?.....	27
Annexe : présentation simplifiée des produits, procédés de production, et enjeux de décarbonation de la sidérurgie.....	29

Plaidoyer pour un pôle public de l'acier

Les recompositions dans la production d'acier sont fréquentes. Le groupe ArcelorMittal est issu du rachat d'Arcelor par Mittal Steel (Inde) en 2006, Arcelor étant lui-même issu de la fusion d'Usinor (France), Arbed (Luxembourg et Belgique), et Aceralia (Espagne) en 2001. Aujourd'hui, ArcelorMittal représente le deuxième producteur d'acier au niveau mondial, avec près de 60 millions de tonnes d'acier brut produites en 2024, ce qui ne représente cependant que la moitié de la production du premier producteur mondial, l'entreprise chinoise China Baowu Group. En termes d'emplois, le groupe ArcelorMittal compte un peu plus de 15 000 salariés en France, ce qui représente 10% de ses effectifs, répartis sur 40 sites de production, avec une production d'acier liquide à 11 millions de tonnes.

Après les annonces de suppression de postes à Gandrange (575 postes en 2009), Florange (630 postes en 2012), Denain et Reims (200 postes en 2024), ArcelorMittal a annoncé le 23 avril dernier plus de 600 licenciements pour les sites de Dunkerque (295 postes), Florange (194 postes), Basse-Indre (97 postes), Montataire (32 postes), Saint-Denis (8 postes), Mardyck (7 postes), Desvres (2 postes) et Mouzon (1 poste). Comment expliquer de telles décisions pour un groupe qui vient pourtant d'annoncer des résultats positifs ? Ce document cherchera dans une première partie à revenir sur les raisons qui sont avancées pour justifier ces suppressions de poste, ainsi que sur les tendances structurelles de nos économies qui sous-tendent ces licenciements. Mais, le document explore aussi les alternatives. La nationalisation des sites est-elle possible ? Si oui, à quel coût ? La deuxième partie du document détaille donc la voie à suivre pour une nationalisation des sites français (ou européens) d'ArcelorMittal. Nous évoquons aussi les résistances à l'idée de nationalisation, en cherchant à en identifier les principales raisons. Le coût de l'inaction est aussi évalué à cet endroit, pour faire contre-poids pour les personnes qui trouvent le coût d'une nationalisation trop élevé. Enfin, dans une dernière partie, nous donnons à voir la suite, la nationalisation n'étant que le point de départ d'une stratégie de reprise de contrôle sur l'acier européen.

1. Quelles sont les causes des suppressions d'emploi ?

1.1. Un marché de l'acier en délicatesse

Les arguments avancés par ArcelorMittal pour justifier ces licenciements font tous référence à la situation difficile du marché de l'acier. Trois facteurs reviennent systématiquement : l'existence de surcapacités de production en Chine ; l'instauration de droits de douane aux États-Unis ; le contexte déprimé en Europe, avec notamment un prix de l'énergie plus élevé qu'ailleurs.

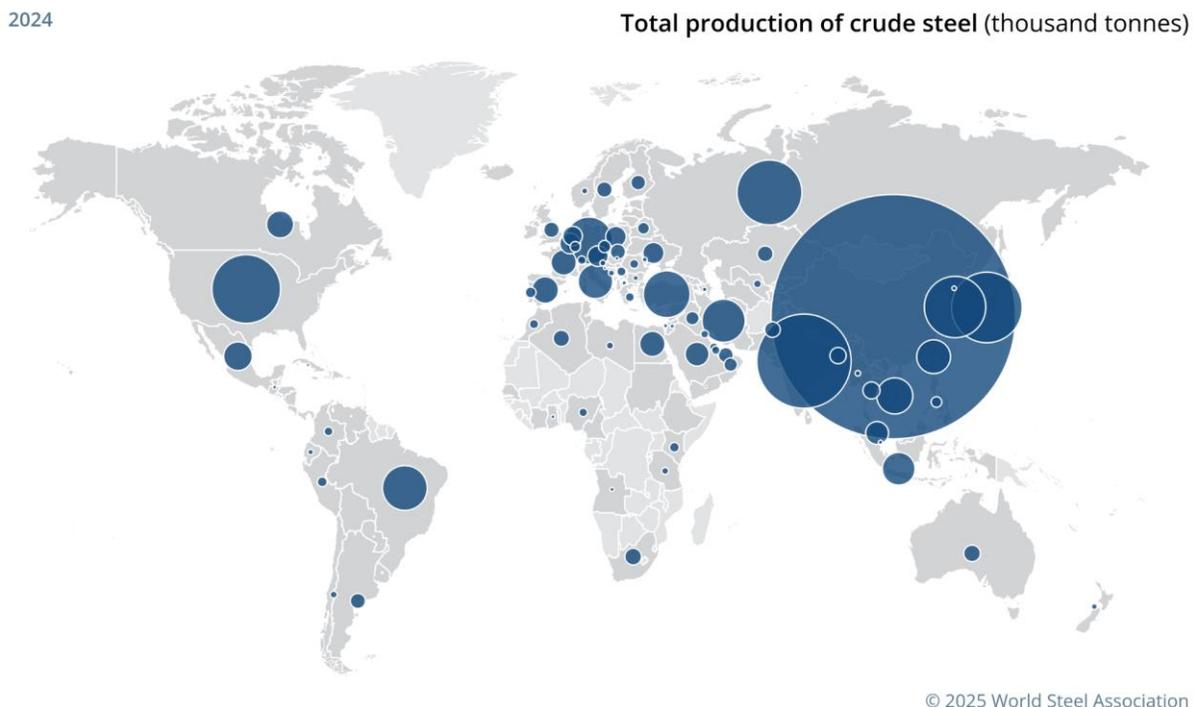
Le marché de l'acier est un marché très cyclique, avec des hauts et des bas en fonction de la demande d'acier, laquelle dépend en première instance de la croissance économique au niveau mondial. Or, ces derniers mois, on est entré dans une phase de ralentissement généralisé, avec un coup de frein marqué pour l'économie chinoise. Les capacités de production installées en Chine se révèlent donc trop importantes par rapport à la demande d'acier locale. Les sidérurgistes chinois cherchent à écouler leurs productions sur d'autres marchés. Mais la fermeture du marché américain suite aux mesures prises par

Donald Trump prive la Chine d'un débouché potentiellement important. Par conséquent, l'acier chinois risque de déferler sur le marché européen en quantités importantes, faisant concurrence à l'acier européen. Ce dernier subit par ailleurs un handicap pénalisant dans sa recherche de compétitivité, depuis la hausse des coûts de l'énergie consécutive au déclenchement des sanctions européennes contre la Russie dans le cadre de la guerre en Ukraine.

Une surproduction en Chine supérieure aux productions européennes

Sur le marché de l'acier brut¹, la Chine représente de loin l'acteur le plus dominant, avec plus de la moitié de la production mondiale (1 000 millions de tonnes sur près de 1 900 millions de tonnes au niveau mondial en 2024), avec 6 des dix principales entreprises productrices. Le deuxième pays producteur, l'Inde, se situe loin derrière avec seulement 150 millions de tonnes, le Japon complétant le podium avec près de 85 millions de tonnes. La carte suivante montre bien l'écrasante domination de la production d'acier chinoise.

Figure n°1 : Production d'acier brut par pays en 2024

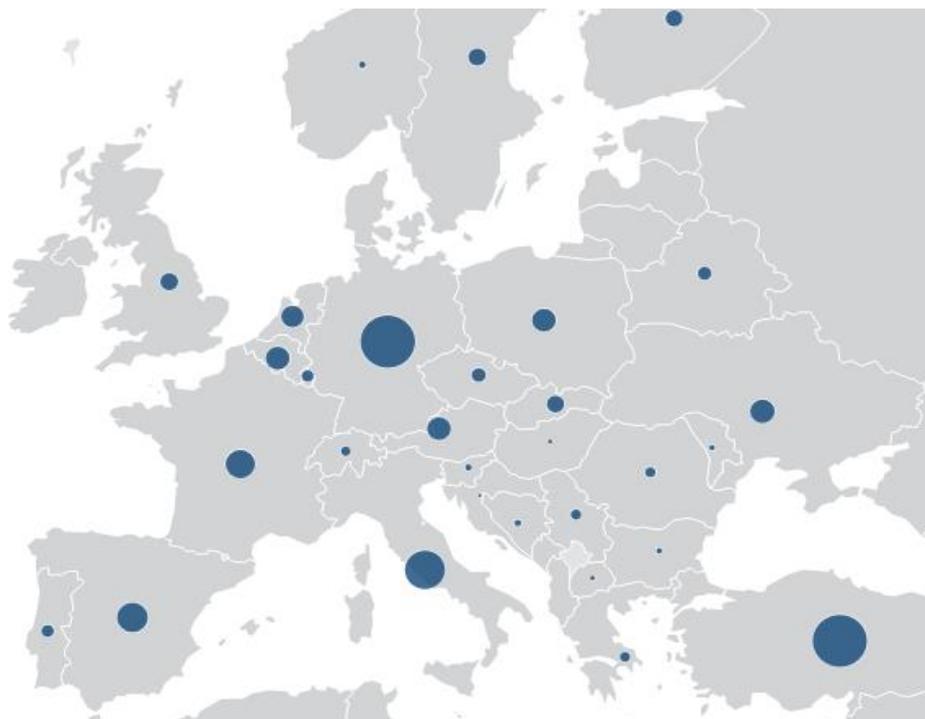


Source : World Steel Association

En Europe, Allemagne et Turquie se partagent la première place avec environ 37 millions de tonnes. L'Italie a produit 20 millions de tonnes, et la France seulement 10 millions de tonnes. Mais il existe aussi une production dans d'autres pays européens (Espagne, Belgique, Pays-Bas,...) comme le montre la carte ci-dessous.

¹ Les distinctions entre acier brut et acier fini et semi-fini sont présentées en annexe. Les enjeux de souveraineté portent sur la conservation de la production d'acier brut, sur laquelle se greffent les enjeux écologiques.

Figure n°2 : Production d'acier brut en Europe en 2024



Source : World Steel Association

Force est de constater cependant que le poids de la Chine est tel que ses surcapacités actuelles dépassent les niveaux de production de nombreux pays européens cumulés. La hausse des exportations chinoises ne suffit pas pour compenser la baisse de la demande interne sur le marché chinois, liée notamment aux difficultés du marché immobilier local. Au niveau mondial, les surcapacités pèsent sur les prix, avec des productions qui deviennent de moins en moins rentables à mesure que le taux d'utilisation des équipements s'ajuste à la baisse. En effet, même si votre usine ne fonctionne pas à plein régime, elle doit supporter un certain nombre de coûts fixes, et la réduction des coûts variables permise par l'abaissement des taux d'utilisation ne change pas le poids des coûts fixes. Résultat : une production plus faible n'est plus forcément suffisante pour amortir les coûts fixes. En bout de chaîne, on peut donc faire face à un effet ciseau entre le coût de revient de la tonne d'acier (en hausse) et le prix de vente de la tonne d'acier sur le marché (en baisse), de sorte que la rentabilité de la production soit mise en jeu.

Des prix cycliques

La cyclicité des prix de la tonne d'acier (ici exprimés en dollars) complique la planification des investissements. En effet, si produire de l'acier peut être rentable partout quand on l'écoule à 1 500 ou 2 000 dollars la tonne, les niveaux de rentabilité sont plus compliqués à atteindre avec une tonne qui se négocie à 400 dollars. La volatilité très forte du prix de l'acier est bien évidemment la conséquence d'une instabilité forte de la demande d'acier liée aux fluctuations économiques, mais elle a aussi pour conséquence une forte variabilité dans les décisions de production d'acier à travers la planète.

Figure n°3 : Prix de la tonne d'acier en dollar



Source : Boursorama

1.2. La mondialisation de l'acier

En plus de ces raisons spécifiques au marché de l'acier, les suppressions de poste d'ArcelorMittal sont aussi le fruit plus globalement de la mondialisation² et de la financiarisation³. Concernant la mondialisation, il est clair que si les biens et les services peuvent franchir facilement les frontières, les entreprises vont mettre en concurrence l'ensemble de la planète pour produire là où les conditions fiscales, sociales et environnementales sont les moins contraignantes pour ensuite vendre dans le reste du monde. Si les salaires, les conditions de travail, les impôts et les normes environnementales sont plus basses en Inde qu'en France, vous pouvez avoir intérêt à y produire votre acier pour ensuite l'importer en Europe.⁴ La production d'acier brut en Inde est d'ailleurs passée de 50 millions de tonnes en 2006 à 150 millions de tonnes en 2024, avec une forte accélération depuis 2020 où la production n'était encore que de 100 millions de tonnes d'après la World Steel Association. Si la cartographie des lieux de production de l'acier affichait une très forte concentration de la production en Asie (Chine essentiellement, mais aussi Japon, Corée du Sud, Inde ou Vietnam), la géographie des importations se recentre clairement autour de l'Europe, grande région consommatrice d'acier. Les chiffres d'Eurofer, l'association européenne des producteurs d'acier, montrent d'ailleurs que sur les 25 millions de tonnes d'importations d'acier fini, les flux provenaient essentiellement d'Asie en 2023, avec par ordre d'importance, la Corée du Sud (3,1 millions de tonnes), l'Inde (2,9), Taïwan (2,4), la Turquie (2,3), la Chine (2,2), le Vietnam (2,2) puis le Japon (1,8).

² La mondialisation désigne le fait que les différentes parties du monde sont de plus en plus interdépendantes les unes des autres.

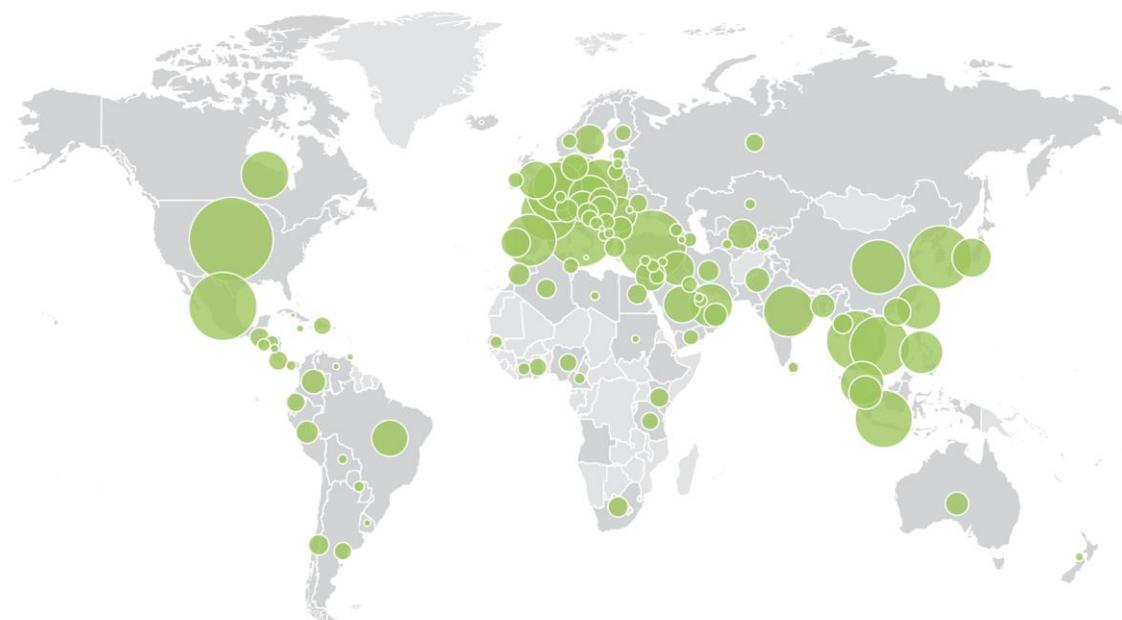
³ La financiarisation désigne la domination de plus en plus marquée des marchés financiers sur le reste de l'économie.

⁴ Pour que la délocalisation soit vraiment intéressante, il faut aussi s'assurer que la productivité ne contrebalance pas les économies salariales. En effet, le coût réel du travail rapporte ce qu'on verse aux salariés à ce qu'ils produisent pour l'entreprise, et il peut être plus intéressant économiquement de payer cher des salariés qui se révèlent très productifs, que d'avoir recours à des salariés payés une misère mais qui ont une productivité faible également. Une autre condition pour que le calcul soit avantageux réside dans l'étude des coûts de transport internationaux : il ne faut pas que ceux-ci renchérissent trop le coût de production entre la sortie d'usine et le client final.

Figure n°4 : Importations d'acier fini et semi-fini en 2023

2023

Imports of semi-finished and finished steel products (thousand tonnes)



© 2025 World Steel Association

Source : World Steel Association

Si les Etats-Unis constituent le premier importateur mondial d'acier avec 26 millions de tonnes de produits en acier fini et semi-fini, l'Allemagne et l'Italie sont au coude à coude à la deuxième place avec 18 millions de tonnes, et la Turquie suit de peu derrière avec 17 millions de tonnes. France, Belgique, Pologne et Espagne représentent chacune également plus de 10 millions de tonnes d'importations. L'Asie du Sud Est (Thaïlande, Vietnam, Indonésie) est également une région à forte propension à importer, les excédents chinois s'y déversant en déstabilisant les productions locales.

Une Europe exportatrice de produits semi-finis et finis... vers l'Europe

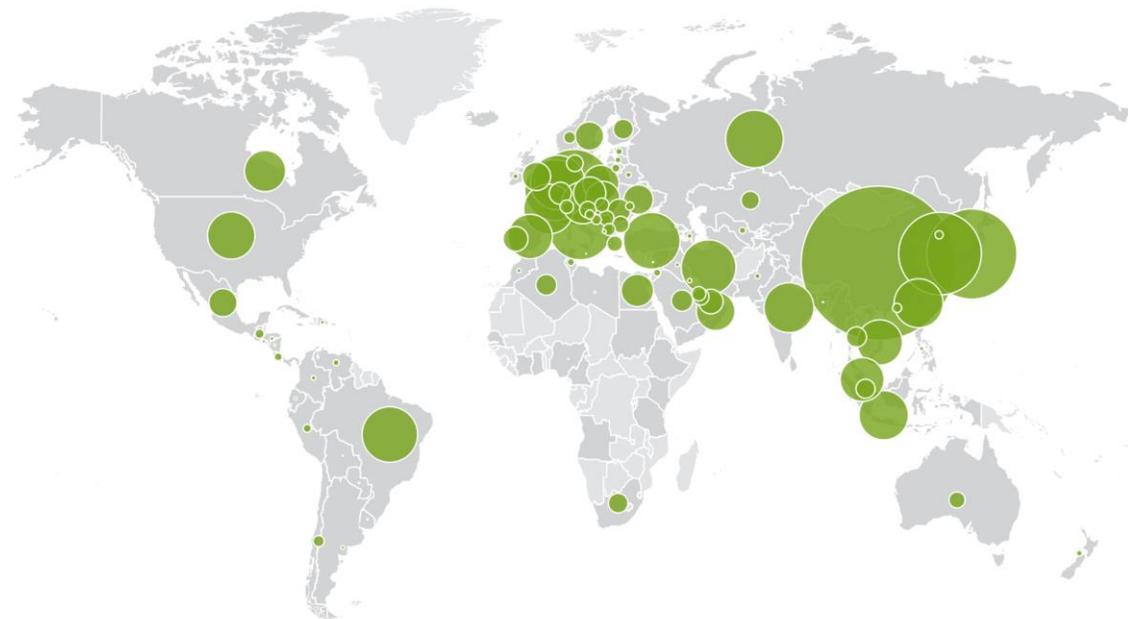
Sans surprise, un regard à la géographie des exportations souligne de nouveau le poids de la Chine, avec 94 millions de tonnes d'exportations en 2023. Au-delà de ce chiffre, c'est aussi la dynamique dans le temps de ces exportations chinoises qui interpelle. En 2020, la Chine n'exportait "que" 53 millions de tonnes : les exportations chinoises de produits en acier fini et semi-fini ont donc quasiment doublé en 3 ans. On comprend donc aisément le potentiel de déstabilisation que cela peut représenter pour les différents marchés locaux nationaux. Mais la répartition des pays exportateurs fait également ressortir les pays européens.

Allemagne, Italie, Belgique et Pays-Bas exportent respectivement pour 22 millions, 16 millions, 14,6 millions et 11,8 millions de tonnes de produits en acier fini et semi-fini, la France arrivant ensuite avec 9,9 millions de tonnes d'exportations. Il semble donc y avoir une sorte de paradoxe en première instance, avec une Europe qui produit relativement peu, mais qui exporte relativement beaucoup. Ce paradoxe n'en est en réalité pas vraiment un : les chiffres de la production d'acier concernaient l'acier brut, alors que les

chiffres d'exportations d'acier sont calculés sur la base des produits en acier fini et semi-fini. Les positions respectives de force (exportations de produits en acier fini et semi-fini) et de faiblesse (production d'acier brut) de l'Europe dessine en réalité une structuration des chaînes de valeur mondiale où le Vieux Continent a largement abandonné ses capacités de produire de l'acier brut, mais s'est davantage spécialisé dans la transformation de cet acier brut pour réaliser des produits en acier fini et semi-fini qui seront ensuite largement exportés, surtout au niveau européen (à hauteur de 70% des importations européennes et de 77% des exportations européennes, en volume).

Figure n°5 : Exportations d'acier fini et semi-fini en 2023

2023 Exports of semi-finished and finished steel products (thousand tonnes)



© 2025 World Steel Association

Source : World Steel Association

Les enjeux de la production d'acier brut : décarbonation, souveraineté, conditions sociales

Mais, ce processus peut bien évidemment se révéler à risque, dès que les relations internationales se grippent : comment alimenter vos usines en acier brut si vous ne disposez plus d'une capacité de production autonome dans ce domaine ? En cas de tensions avec les principaux pays producteurs d'acier brut (Chine en tête), vos industries nationales de transformation de l'acier brut pourraient souffrir de défaut d'approvisionnement, ce qui entraînerait des ruptures de production telles que celles qu'on avait pu constater au moment de la pandémie de COVID.

Surtout, au-delà des risques d'approvisionnement, l'enjeu est celui de la décarbonation d'un des processus de production les plus polluants. Maintenir une production d'acier brut ou recyclé en Europe permettrait de participer à la transformation de cette industrie. C'est là une question critique : faut-il conserver la production d'acier brut et en assurer sa décarbonation ? Faut-il laisser cette industrie polluante dans d'autres parties du monde et se parer de vertu en ne conservant que les étapes les moins polluantes de la

production d'acier ? Ou faut-il laisser la charge de la décarbonation à d'autres pays moins-disants socialement et fiscalement ? Autrement dit, la France et l'Europe doivent-elles s'engager dans le processus de transition écologique de la production de l'acier, doivent-elles l'ignorer, ou doivent-elles en faire un élément supplémentaire qui aggrave les conditions inégalitaires de la mondialisation ?

L'entreprise ArcelorMittal pourrait d'ailleurs très largement incarner cette spécialisation progressive de l'Europe sur des créneaux de transformation de l'acier, plutôt que de production d'acier brut. En effet, le nombre de hauts fourneaux de l'entreprise y a été très significativement réduit ces dernières années. La filière fonte de production d'acier brut s'est donc progressivement retirée d'Europe généralement, et de France en particulier, avec comme corollaire une montée de la production ailleurs dans le monde. L'avenir désiré par l'entreprise pourrait donc ressembler à une localisation de la production d'acier brut hors d'Europe, pour ensuite une importation d'acier brut destinée à alimenter les usines européennes de transformation d'acier.

Les flux commerciaux internationaux révèlent les stratégies des entreprises qui mettent en concurrence les territoires pour en tirer le plus de profit possible. Selon là où vous trouverez les normes sociales les plus basses, vous y localiserez vos activités les plus intensives en travail. Là où vous rencontrerez les normes environnementales les plus lâches, vous pourrez implanter vos usines les plus polluantes. Enfin, là où le régime fiscal est le plus amical, vous domicilierez vos profits en manipulant vos prix de transfert pour y faire remonter le rattachement fiscal de vos bénéficiaires. Dans le cadre de ces arbitrages, les entreprises peuvent donc exploiter les avantages compétitifs des différents territoires, et pénaliser les territoires qui offrent les normes les plus élevées dans les trois domaines précédents. Ainsi, en arguant de salaires trop élevés, d'une fiscalité trop lourde et/ou de normes environnementales trop contraignantes, vous déciderez de fermer vos sites européens pour délocaliser la production dans des pays moins disants sur ces plans. Pour limiter ces délocalisations, une politique commerciale intelligente serait donc d'appliquer des droits de douane compensant le dumping social, fiscal et environnemental aux frontières de l'Union Européenne. Si nos entreprises subissent des coûts plus importants du fait des choix de société qui déterminent ces niveaux de coût, les produits des entreprises extérieures ne doivent pas pouvoir accéder au marché de l'UE sans supporter des coûts équivalents. À l'heure actuelle, Mittal semble privilégier ses sites de production indiens et brésiliens au détriment des sites européens et américains. Si les investissements dans ces pays sont destinés à fournir en acier ces marchés locaux, il n'y a pas grand-chose à en redire. Mais si ces investissements vont de pair avec un désengagement en Europe pour ensuite approvisionner le marché européen d'acier indien ou brésilien, cela devient tout de suite beaucoup plus critiquable.

La stratégie de Mittal : une réorientation de la production d'acier brut vers l'Inde et le Brésil

Or, la stratégie de l'actionnaire d'ArcelorMittal semble suivre cette piste. Si les volumes de production d'acier brut du groupe évoluent dans les années 2010 de manière similaire dans les différents sites où le groupe est implanté, on observe une bascule à partir de 2020 en faveur des sites brésiliens et indiens et au détriment des sites européens et nord-américains. Le désengagement de la production d'acier brut en Europe (-27% sur 2011-2024) s'est effectué au profit d'un renforcement au Brésil (+33% sur 2011-2024) et en Inde (en 2019, ArcelorMittal prend le contrôle d'AM/NS India, qui représente aujourd'hui 11% de la production d'acier brut du groupe). Le tiers de la production d'acier brut provient désormais de ces deux régions. Au regard de l'évolution de la production européenne, on peut donc craindre une dépendance

accrue aux importations d'acier brut alors qu'il est stratégique aujourd'hui d'en développer une production décarbonée en Europe.

Figure n°6a : Evolution de la production d'acier brut d'ArcelorMittal en volume (base 100 = 2011)

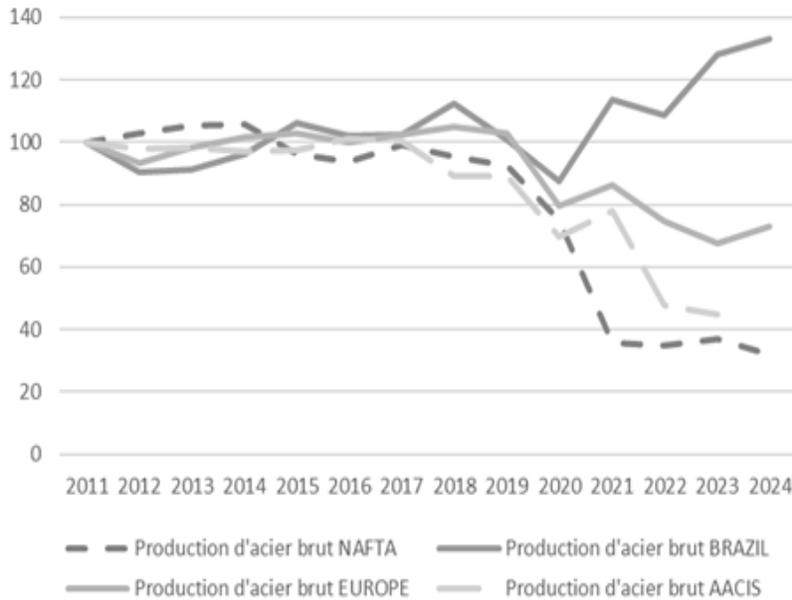
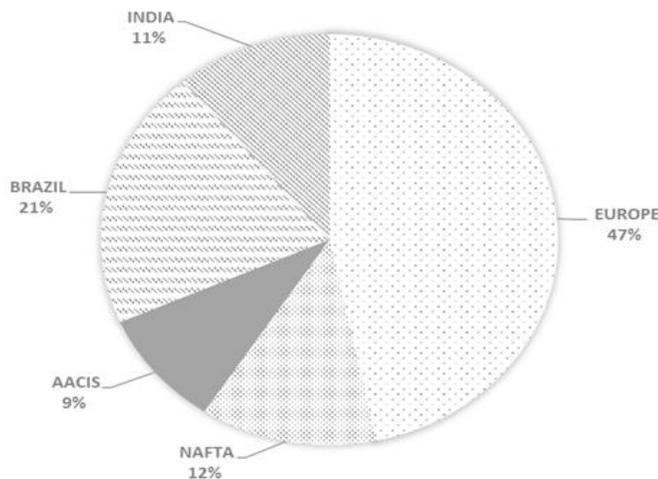


Figure n°6b : Répartition de la production d'acier brut contrôlée par ArcelorMittal en volume, moyenne 2022-2024



Source : d'après les rapports annuels du groupe

Nota Bene : NAFTA = Canada, États-Unis, Mexique, mais essentiellement États-Unis dans le cas de Mittal. AACIS = Kazakhstan, Ukraine, Afrique du Sud. A noter la nationalisation de la filiale du groupe au Kazakhstan fin 2023 en raison d'une série de violations répétées des règles de sécurité et de l'environnement, dont l'accident mortel de 32 mineurs. Même dans les pays dont le droit du travail et environnemental est plus lâche qu'en Europe, Mittal se fait exclure.

1.3. La financiarisation de l'acier

Des distributions massives de cash aux actionnaires

La financiarisation est aussi une cause essentielle derrière les suppressions de poste annoncées par ArcelorMittal. Si le groupe réalise des bénéfices, il cherche à en réaliser toujours davantage. Si la quête du profit était au service de l'investissement, cela pourrait contribuer à préserver l'outil de production existant et à l'améliorer pour préparer l'avenir. Mais, c'est l'un des résultats les plus marquants de la financiarisation que l'utilisation des profits alimente de plus en plus la distribution de dividendes et le rachat d'actions là où les profits servaient surtout à financer l'investissement (Auvray et al., 2015)⁵. Ainsi, depuis 2011, le groupe ArcelorMittal a réalisé 125 milliards de dollars de profits, pour 49 milliards de dollars d'investissements, mais 7 milliards de dollars de dividendes et 11,4 milliards de dollars de rachats d'actions⁶. Si les projets d'investissement sont mis en sommeil par les incertitudes du marché de l'acier, il n'en va pas de même de la distribution de dividendes, puisque le directeur général lui-même note qu'ils sont remarquablement stables sur les dernières années. Leur croissance annuelle est même annoncée, dans les rapports annuels, comme l'une des stratégies financières clé du groupe, de même que la distribution aux actionnaires de la moitié du "flux de trésorerie disponible"⁷. Or, derrière ces distributions de dividendes, on retrouve à plus de 40% la famille Mittal : si on supprime des emplois sous l'argument d'un manque de compétitivité, c'est pour maintenir les profits, pour ensuite les distribuer aux actionnaires de l'entreprise. Cependant, le manque de compétitivité est aussi le produit du manque d'investissement depuis des décennies, l'outil de production se dégradant à mesure que les choix de privilégier la distribution de dividendes à l'investissement se répétaient d'année en année.

Un manque d'investissement en Europe

Deux exemples récents illustrent à la fois le manque d'investissement de remplacement (le maintien en l'état des capacités productives existantes) et le manque d'investissement de capacité (de nouveaux projets d'investissement, décarbonés par exemple). En 2023, l'incendie du haut-fourneau 4 à Dunkerque, à la suite d'une percée du blindage, a empêché la satisfaction des commandes adressées au site, et explique sans doute une part de la baisse de rentabilité utilisée aujourd'hui pour justifier les licenciements. Autre exemple, sur les investissements de capacité cette fois : la mise au placard d'un projet d'investissement de 1,8 milliards d'euros qui devait permettre de décarboner la production d'acier sur le site de Dunkerque. Alors même que l'État s'appêtait à le financer à hauteur de 850 millions d'euros, le projet a été enterré pour le moment.

⁵ Auvray, T., Dallery, T. et Rigot, S. (2015), *L'entreprise liquidée : la finance contre l'investissement*, Michalon.

⁶ Ces montants de rachats d'actions sont exprimés en bruts. Mais sur la période, l'entreprise a également émis des actions pour traverser des crises l'obligeant à faire appel à ses actionnaires pour lever du capital (en 2013, en 2016 et en 2020) pour un peu moins de 8 milliards de dollars au total. Le montant des rachats d'actions nets des émissions d'actions nouvelles s'établit donc à 3,6 milliards de dollars.

⁷ Le flux de trésorerie disponible (*free cash flow*) correspond à la trésorerie qui reste à l'entreprise une fois qu'elle a réalisé ses investissements. C'est un indicateur clé pour les actionnaires puisqu'il représente le cash potentiellement à leur disposition. Une entreprise financiarisée va typiquement réduire ses investissements pour maximiser son *free cash flow*. Chaque année depuis 2021, ArcelorMittal en distribue la moitié à ses actionnaires, d'où des rachats d'actions très élevés sur les seules quatre dernières années (plus de 10 milliards de dollars).

Il est possible d'illustrer cela avec les chiffres globaux du groupe ArcelorMittal. On constate que sur 14 ans, de 2011 à 2024, soit le temps de renouvellement du stock de capital avec un taux de dépréciation moyen de 7% (ce qui est la pratique comptable du groupe), on a eu 49,5 milliards de dollars d'investissement dont 46 milliards d'investissements de remplacement du capital existant et 3,5 milliards d'investissements de capacité. Ces chiffres sont à comparer aux 10,6 milliards distribués aux actionnaires (dividendes + rachats d'actions nets) sur la même période. Le cash versé aux actionnaires a ainsi été trois fois plus élevé que les investissements de capacité qui assurent la productivité future du groupe. C'est bien là un exemple de ce qu'on appelle la financiarisation. L'avenir à long terme de la firme vaut moins que l'argent immédiat à distribuer aux actionnaires.

Figure n°7 : Investissement et distribution aux actionnaires du groupe ArcelorMittal de 2011 à 2024 (en milliards de dollars)

Investissement de remplacement	45,95
Investissement de capacité	3,54
<i>Total investissement</i>	<i>49,49</i>
Dividendes	6,96
Rachats d'actions bruts	11,43
Emissions d'actions	7,83
Rachats d'actions nets	3,60
<i>Dividendes et rachats nets d'actions</i>	<i>10,55</i>
Distribution aux actionnaires / investissement	21%
Distribution aux actionnaires / investissement de capacité	298%

Source : d'après les rapports annuels du groupe ArcelorMittal

Ces chiffres globaux masquent néanmoins une disparité géographique. Dans la réalité, les investissements de remplacement n'ont pas été suffisants en Europe, comme on l'a vu avec l'état de délabrement de certains sites de production en France, et il est probable que les investissements de capacité aient été concentrés sur d'autres régions du globe. On peut le vérifier d'après les rapports annuels d'ArcelorMittal qui nous permettent de détailler l'investissement de remplacement et de capacité par segment géographique de 2012 à 2024 (figure 8).

Figure n°8 : Investissement par zones géographiques et activités du groupe ArcelorMittal de 2012 à 2024 (en milliards de dollars)

Segment	Total investissement	Investissement de remplacement nécessaire au renouvellement du stock de capital		Investissement de capacité	Investissement de capacité net du groupe
		réalisé	manquant		
NAFTA	6,35	6,35	-0,95	-	
Brazil	6,13	4,79	-	1,34	
Europe	15,78	15,78	-2,09	-	
ACIS	5,48	4,86	-	0,62	
Autres	1,40	0,80	-	0,61	
<i>Sous-total</i>	<i>35,13</i>	<i>32,58</i>	<i>-3,03</i>	<i>2,56</i>	<i>-0,47</i>
Mining	9,51	5,65	-	3,87	
TOTAL	44,65	38,22	-3,03	6,42	3,39

Source : d'après les rapports annuels du groupe ArcelorMittal

Nota Bene : NAFTA = Canada, États-Unis, Mexique, mais essentiellement États-Unis dans le cas de Mittal. ACIS = Kazakhstan, Ukraine, Afrique du Sud.

Ce tableau nous délivre deux enseignements : au niveau global du groupe les investissements de capacité n'ont été positifs que dans le secteur d'extraction minière (+3,87 milliards), pour lequel l'Europe est peu concernée. Pour le secteur sidérurgique en lui-même, les investissements de capacité nets ont été négatifs (-470 millions) : cela veut dire que le groupe a certes fait quelques investissements de capacités dans certaines zones (pour 2,56 milliards), mais pas de manière suffisante pour renouveler la valeur du stock de capital global du groupe (à hauteur de 3,03 milliards manquants). Or, et c'est le deuxième enseignement de ce tableau, c'est précisément aux États-Unis (-0,95 milliards) et en Europe (-2,09 milliards) que la valeur du stock de capital n'a pas été remplacée. En revanche, le Brésil est la zone dont le stock de capital a le plus été développé (+1,34 milliards).

1.4. Une fraude fiscale au service des dividendes et des licenciements

La faiblesse de la rentabilité du groupe ArcelorMittal ne s'explique pas seulement par le manque d'investissement productif sur certains segments. Elle est également provoquée par une optimisation fiscale agressive qui est au cœur de ce qu'on appelle le capitalisme monopoliste intellectuel⁸. Celui-ci est marqué à la fois par la concentration de la propriété intellectuelle (brevets, marques) et par le contrôle des chaînes globales de valeur (*les supply chains*). Ces deux caractéristiques vont permettre au groupe de vivre sur des rentes qu'il prélève sur l'activité économique. Ces rentes sont de deux types : les royalties et commissions sur propriété intellectuelle d'une part, et les prix de transfert d'autre part. En les localisant dans des paradis fiscaux, il sera possible de dégager un profit moins taxé permettant de maximiser la captation de valeur par l'actionnaire.

Les accords de propriété intellectuelle

Les grands groupes prélèvent en effet des rentes sur la base de la propriété intellectuelle qu'ils ont accumulée par acquisitions successives de sociétés, plus que par un véritable effort d'investissement dans la recherche et le développement. Ces actifs intangibles vont être localisés dans des pays à faible fiscalité

⁸ Sur cette notion, voir par exemple Durand, C., & Milberg, W. (2019). Intellectual monopoly in global value chains. *Review of International Political Economy*, 27(2), 404–429.

où seront centralisées les commissions que devront payer tous les utilisateurs de ces droits de propriété intellectuelle - à commencer par les sociétés constitutives du groupe. C'est là un moyen très efficace pour délocaliser les profits et faire apparaître des sites de production comme non rentables, permettant de modérer les ardeurs salariales quand tout va bien, et permettant de justifier des licenciements quand l'actionnaire veut se désengager de certains établissements. Dans le cas d'ArcelorMittal France, ces coûts sont régis par un "Accord de franchise industrielle" (IFA en anglais) qui est de l'ordre de 2% des ventes minorées des achats intra-groupe. Les comptes 2023 d'ArcelorMittal France et d'ArcelorMittal Méditerranée (deux des plus grandes sociétés françaises du groupe) font ainsi apparaître que les coûts IFA (110 millions d'euros) sont équivalents à 33% des pertes de ces deux sociétés (un total de -331,2 millions d'euros)⁹.

Les prix de transfert

Le contrôle des chaînes globales de valeur peut quant à lui prendre diverses formes selon que celles-ci sont intégrées dans un même groupe ou éclatées entre des entités différentes. Dans le cas d'ArcelorMittal, qui est un groupe intégré de l'extraction minière à la finition de l'acier en passant par sa production brute, c'est la tête de groupe qui opère son prélèvement de rente par la pratique des prix de transfert. Le prix de transfert, qui a lieu en intra-groupe, c'est-à-dire entre les filiales d'ArcelorMittal, se distingue du prix de marché qui se pratique avec des clients extérieurs au groupe. Prenons un exemple fictif, mais proche de la réalité : ArcelorMittal France doit se fournir en minerai de fer, vendre ses produits finis et semi-finis, et utiliser divers services (de RH, financiers, etc...). Un produit fini ou semi-fini produit en France pourra être vendu à une centrale de vente au Luxembourg, à un prix de transfert inférieur au prix de marché, puis revendu plus cher au nom du groupe sur le marché international. La différence entre le prix de marché et le prix de transfert fait alors artificiellement apparaître un profit au Luxembourg qui sera moins taxé, tandis que le site français affiche artificiellement une faible rentabilité : son prix de vente est proche de son coût de production. Ou alors, la filiale française devra verser des commissions à une filiale luxembourgeoise pour facturation de services d'approvisionnement, transformant ses bénéfices en charges alors que la société luxembourgeoise pourra les comptabiliser dans ses profits.

La fraude fiscale

Les comptes annuels des sociétés ArcelorMittal France et ArcelorMittal Méditerranée indiquent que ces deux sociétés ont précisément été sujettes à des redressements fiscaux en raison des commissions qu'elles avaient versées de 2012 à 2020 à la société ArcelorMittal Sourcing. Cette coquille vide, située au Luxembourg, est spécialisée dans la gestion de l'approvisionnement du groupe mais ne comptabilise aucun salarié qui viendrait en amoindrir le profit (logique de prix de transfert). De même, ces deux sociétés ont connu un redressement fiscal de 2015 à 2020 pour leur "accord de franchise industrielle" IFA (logique de propriété intellectuelle). En 2023, le contrôle fiscal était encore étendu aux années 2021 et 2022 sur ces deux sujets. Ces pratiques d'optimisation fiscale existent, mais nous avons la preuve qu'ArcelorMittal en abuse¹⁰.

⁹ Les comptes de ces sociétés sont disponibles sur le site de l'INPI, par exemple : <https://data.inpi.fr/entreprises/562094425?q=arcelormittal%20france#562094425>

¹⁰ Ces pratiques d'ArcelorMittal ont par ailleurs été bien documentées par la journaliste Martine Orange : <https://www.mediapart.fr/journal/dossier/international/arcelormittal-la-grande-evasion-fiscale>

Les subventions

ArcelorMittal ne se contente pas seulement de la délocalisation des profits pour payer le moins d'impôts possibles en France, mais l'entreprise s'efforce également de tirer le plus d'avantages possibles des aides publiques. Celles-ci s'élevaient en 2023 à 298 millions d'euros. Ces chiffres ont été présentés par le président d'ArcelorMittal France devant la commission d'enquête sénatoriale sur les aides publiques.¹¹ Sur ces 298 millions d'euros d'aides reçues en 2023, 195 millions concernent l'énergie (dont 101 millions d'euros d'exemptions et taux réduits sur les taxes électricité et gaz, 72 millions d'euros de compensation carbone, 22 millions d'euros d'aides d'urgence liées à la crise énergétique consécutive à la guerre en Ukraine), et 103 millions portent sur les autres sujets (4 millions pour les investissements, 10 millions pour le Fonds européen de développement régional (Feder), 40 millions pour le Crédit d'Impôt Recherche, 6 millions pour l'Activité Partielle de Longue Durée, 41 millions pour les allègements de charges et 2 millions pour l'apprentissage).¹² La communication de l'entreprise autour des difficultés du marché de l'acier relève en partie d'un chantage à l'emploi pour tenter d'obtenir des aides supplémentaires. La mise en sommeil du projet de décarbonation de la production d'acier sur le site de Dunkerque pourrait aussi s'interpréter comme une tentative d'extorquer à la puissance publique une subvention supérieure aux 850 millions d'euros initialement prévus, car il n'y a aucune raison de retarder les investissements nécessaires à la transition écologique des sites de production, si ce n'est la stratégie de réorientation géographique engagée par Mittal. En somme, du côté des actionnaires d'ArcelorMittal, on veut à la fois le beurre (l'optimisation fiscale) et l'argent du beurre (les aides publiques), les Etats et les régimes fiscaux étant perçus comme d'autres moyens pour faire toujours plus de profits... profits qu'on destine ensuite aux actionnaires sous la forme de dividendes et de rachats d'actions.

Face à un actionnaire qui n'investit plus sur les sites européens, qui délocalise ses profits pour verser des dividendes tout en multipliant des plans de licenciements ces dernières années, on peut craindre une fermeture prochaine des sites en question. Avant que les outils de production ne soient trop obsolètes du fait du manque d'investissement, que les compétences critiquent ne se perdent à force de réduire

Plus généralement, au-delà du cas d'ArcelorMittal, ce type de pratiques constitue une perte fiscale équivalente à près de 25% de l'impôt sur les bénéfices en France sur 2015-2019, les entreprises qui y résident ayant délocalisé en moyenne 39 milliards de profit par an. Voir Wier et Zucman (2022) "[Global Profit Shifting, 1975-2019](#)", NBER working paper #30673.

¹¹ On peut retrouver la retranscription de l'audition au lien ci-dessous : https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20250324/ce_aides.html#toc10

¹² L'octroi de quota gratuit d'émission de carbone à l'entreprise peut également constituer une forme d'aides publiques, les quotas non-utilisés étant susceptibles d'être revendus sur le marché du carbone. En 2023, ArcelorMittal a ainsi reçu des quotas gratuits pour un total de plus de 45 millions de tonnes, mais n'a émis "que" 33 millions de tonnes. Si on retient un prix de la tonne de carbone de 80€, l'octroi du quota gratuit de 45 millions de tonnes représente une somme virtuelle de 3,6 milliards d'euros. La différence entre les quotas gratuits reçus par ArcelorMittal (45) et les émissions réellement effectuées (33) représente donc un quota de 12 millions de tonnes de carbone non-utilisé que l'entreprise pouvait revendre, et au prix de 80€ la tonne, cela peut représenter une aide publique de 960 millions d'euros sur l'année 2023. Voir le rapport *A clean industrial revolution in Europe* rédigé par Carbon Market Watch et WWF :

https://carbonmarketwatch.org/wp-content/uploads/2025/03/CMW_WWF_A-clean-industrial-revolution.pdf

Une enquête de Disclose avait d'ailleurs évalué qu'entre 2006 et 2021, ArcelorMittal avait pu engranger 3,2 milliards d'euros via cette revente des quotas carbone non-utilisés. Voir le détail de l'enquête qui revient sur d'autres aides publiques obtenues par ArcelorMittal au lien ci-dessous :

<https://disclose.ngo/fr/article/arcelormittal-un-champion-des-emissions-de-co2-biberonne-aux-aides-publiques>

l'emploi, il devient urgent de poser la question de la nationalisation d'ArcelorMittal France. Celle-ci pourrait se réaliser dans un cadre européen de manière à constituer un pôle public de l'acier à l'échelle communautaire. Mais de nombreuses voix s'élèvent pour critiquer la nationalisation et il convient donc désormais de s'interroger sur sa faisabilité.

2. La nationalisation est-elle possible ?

2.1. Quelles formes de nationalisation ?

Nationalisation totale ou partielle ?

Il existe différents scénarii pour nationaliser des entreprises. Cela peut se faire via des nationalisations partielles ou complètes, temporaires ou plus durables. Une nationalisation totale désigne un cas où la puissance publique récupère la totalité des actions d'une entreprise. C'est alors l'État qui devient le seul maître à bord dans l'entreprise désormais nationalisée. Mais il existe aussi la possibilité d'une nationalisation partielle quand l'État n'acquiert pas la totalité des actions d'une entreprise. En pratique, un actionnaire minoritaire peut en effet devenir influent avec des niveaux relativement faibles de participation (5-10%). Mais pour l'État qui pourrait avoir du mal à nouer des accords pour former un bloc solide avec d'autres actionnaires minoritaires, une prise de participation plus importante serait sûrement nécessaire pour exercer un contrôle plus fort sur la stratégie de l'entreprise. À l'heure actuelle, le capital d'ArcelorMittal est très largement dans les mains de la famille Mittal, via notamment un trust géré par HSBC (près de 45% au total). S'il existe un flottant assez important (autour de 45% également), cela laisse peu de place à des actionnaires minoritaires qui pourraient soutenir une prise de pouvoir de l'État (BlackRock est juste en-dessous de 5% du capital et ne représente sûrement pas un allié idéal pour imposer un changement de gouvernance !).

Nationalisation durable ou temporaire ?

Qu'elles soient complètes ou partielles, les nationalisations peuvent être durables ou uniquement temporaires. Si l'entreprise nationalisée correspond à un enjeu stratégique de souveraineté pour l'État, il y a des chances que la nationalisation dure. Mais l'État peut aussi dégainer l'arme de la nationalisation de manière uniquement temporaire, en récupérant une entreprise pour lui permettre de traverser des temps difficiles. C'est par exemple ce qu'on avait pu constater lors de la crise des *subprimes* au cours de laquelle différents gouvernements à travers le globe avaient procédé à des nationalisations, partielles et temporaires la plupart du temps, de pans entiers de leur secteur financier. En France, les banques avaient notamment bénéficié de recapitalisation par l'État, lequel était ensuite sorti du capital, une fois le pire de la crise passé, en empochant au passage des plus-values liées à une revente à un prix supérieur de celui de l'entrée au capital¹³. La logique des nationalisations temporaires est cependant souvent celle de socialiser les pertes, puis de privatiser les profits une fois que tout va mieux. Le secteur français de la sidérurgie avait d'ailleurs déjà connu un tel schéma dans les années 1970, avec la nationalisation d'Usinor et Sacilor, avant la vague de nationalisation de 1981, puis leur fusion en 1986, suivie en 1990 de l'absorption

¹³ Dans ce cas précis, l'État a néanmoins subi beaucoup plus de pertes que sa plus-value en capital : la crise financière a engendré une crise économique qui a causé une perte de revenu en France et une hausse des indemnités chômage.

de Sollac avant que la totalité du groupe ne soit ensuite privatisé en 1995. Alors que la puissance publique avait effacé des dettes, effectué des licenciements et fermetures de sites, la privatisation intervient avec le retour des résultats positifs. Une nationalisation n'est donc pas toujours synonyme de préservation de l'emploi selon le comportement adopté par l'Etat¹⁴ ! Dans le nouveau groupe Arcelor dans lequel Usinor a été fusionné avec Arbed et Aceralia, les Etats Belges et Luxembourgeois étaient encore présents à hauteur de 15% du capital (du fait de leur présence dans Arbed). Avec les 5% que l'Etat français avait conservés jusqu'au moment de la fusion, il aurait été possible de maintenir un certain contrôle (20%) sur ce groupe européen de l'acier. Cette occasion manquée peut aujourd'hui être retrouvée. Par ailleurs, dans la perspective d'un pôle public de l'acier, le comportement de l'Etat ne devrait pas se limiter à accompagner le renforcement de l'emploi dans le cadre de la transition écologique des sites de production. Sur le principe, les bénéficiaires de ce processus coûteux, quand ils se réaliseront, ne devront pas être accaparés par un nouvel actionnaire privé. Sur le fond, un pôle public de l'acier, dont les produits sont utilisés en amont des processus de production de nombreuses industries, pourrait réintroduire une planification stratégique sur le long terme (politique maîtrisée des prix qui bénéficierait à toute l'industrie, maintien de l'emploi qui bénéficierait aux régions).

Nationalisation directe ou rampante ?

Autre type de nationalisation, il serait aussi possible d'envisager ce qu'on pourrait appeler des nationalisations rampantes. En effet, les entreprises ont reçu ces dernières années des masses colossales d'aides publiques, sans contrepartie pour la plupart.¹⁵ ArcelorMittal ne fait pas exception à la règle. Une manière d'ajouter des contreparties aux aides publiques, et pour l'Etat de se donner les moyens de mener des politiques industrielles, serait de transformer les montants de ces aides versées en prises de participation. Par exemple, si on reprend le cas du projet de décarbonation de la production d'acier à Dunkerque, il serait envisageable de transformer la subvention de 850 millions d'euros initialement prévue en prise de participation. Rien qu'avec ce projet, l'Etat recevrait l'équivalent de 4% de la capitalisation boursière d'ArcelorMittal (environ 20 milliards d'euros pour le groupe ArcelorMittal)¹⁶. Concrètement, cela reviendrait à traiter les versements de subvention comme des augmentations de capital. Cela aurait même le mérite, en faisant de l'Etat un actionnaire des entreprises aidées, de générer une nouvelle source de revenus pour la puissance publique, via les flux de dividendes reçus sur ces placements. Ensuite, il faudrait bien évidemment veiller à ce que l'Etat ne se comporte pas comme un actionnaire trop gourmand. En effet, une critique récurrente des prises de participation publique est que l'Etat exige fréquemment des versements de dividendes élevés, les prises de participation étant perçues davantage comme des placements rémunérateurs que comme des investissements industriels stratégiques. Nous reviendrons en conclusion sur les moyens pour tempérer ce comportement.

¹⁴ Sur l'évolution des stratégies des entreprises publiques, voir Coutant, H., Finez, J. et Viallet-Thévenin, S. (2020). Sur les chemins de la normalisation Transformations du contrôle des entreprises publiques en France. *Revue française de sociologie*, . 61(3), 341-372.

¹⁵ Voir Abdelsalam, A., Botte, F., Cordonnier, L., Dallery, T., Duwicquet, V., Melmiès, J., Nadel, S., Tange, L. et Van De Velde, F. (2022), « Un capitalisme sous perfusion. Mesure, théories et effets macroéconomiques des aides publiques aux entreprises françaises », Rapport d'étude réalisé pour la Confédération Générale du Travail (CGT) et l'Institut de Recherches Economiques (IRES) et Sociales, 194 p.

¹⁶ Puisque la France représente un peu plus de 10% de la production d'acier brut du groupe, on peut ramener à 2 milliards d'euros maximum la part française de la valorisation du groupe, et une subvention de 850 millions d'euros représenterait alors directement près de 50% de cette valorisation française d'ArcelorMittal.

Nationalisation globale ou locale ?

Une nationalisation peut être plus ou moins conflictuelle avec les actionnaires majoritaires, et cela suppose de se mettre d'accord sur des indemnités éventuelles à verser par l'État. Devant les manquements de l'actionnaire en termes d'investissement, d'emploi ou de transition écologique, la tentation est grande de promouvoir une expropriation en détaillant la liste des défaillances de l'actionnaire majoritaire. Mais cette issue ouvre la voie à un contentieux qui pourrait durer, et il vaut mieux essayer de mettre en avant en parallèle une indemnisation juste pour les actionnaires actuels. D'ailleurs, l'idée ne serait sûrement pas de racheter toute l'entreprise ArcelorMittal, mais de retirer l'ancien Arcelor qui avait été racheté par Mittal à l'époque. Bref, revenir à une production autonome d'acier en Europe, en rachetant à Mittal uniquement les actifs français ou européens.

2.2. Quel coût pour la nationalisation ?

Un coût de 1Mds à 2 Mds d'euros

Pour évaluer le coût d'une nationalisation des seuls sites français et/ou européens du groupe ArcelorMittal, il peut être nécessaire de rentrer dans le détail des comptes de l'entreprise. Les sites d'ArcelorMittal France (Dunkerque, Mardyck, Montataire, Desvres, Florange, Mouzon, Basse-Indre) en 2024 ont produit 4,8 tonnes d'acier brut, et les sites d'ArcelorMittal Méditerranée (Fos-sur-Mer, Saint-Chély) 1,9 tonnes. Soit un total de 6,7t, c'est-à-dire 21,5% de la production européenne et 11,6% de la production mondiale du groupe. En termes d'actifs fixes, la France en possède 4 milliards de dollars et l'Europe près de 17 milliards, sur les 60 du groupe (7% et 25%). Un peu plus (10% et 39%) si on inclut une estimation des intangibles (brevets, goodwill), mais il est peu probable que Mittal cède les brevets lors d'une nationalisation (figure 9). Une nationalisation des sites de production en France, en % de la capitalisation boursière d'ArcelorMittal (20 milliards d'euros sur les 10 dernières années en moyenne), ne devrait pas coûter plus cher que 5% (profit ou actifs fixes) à 10% (production, ventes, actifs fixes avec intangibles), soit un coût de 1 à 2 milliards d'euros. Cette méthode d'estimation consiste simplement à prendre un multiple de la valeur de marché de l'entreprise (les actionnaires ont déjà fait le travail de valorisation du groupe, il ne s'agit plus que d'en racheter une fraction)¹⁷.

Un coût de 1 euro à 1 Mds d'euros

Une autre méthode d'estimation très prisée par les financiers est la méthode du *discounted cash flow* (flux de trésorerie actualisé). Il s'agit de prendre la somme des profits futurs anticipés, de la ramener à une valeur actuelle, et de considérer qu'il s'agit de la valeur de la firme à racheter. Car il faut noter que le prix de l'action ne fait que refléter les profits futurs anticipés (une promesse de captation de valeur). Or,

¹⁷ En pratique, l'estimation est légèrement plus complexe : l'article 27 I 3^{ème} alinéa de l'ordonnance du 20 août 2014 précise que lors des cessions de participations par l'État l'évaluation doit être « conduite selon les méthodes objectives couramment pratiquées en matière de cession totale ou partielle d'actifs de sociétés en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la valeur boursière des titres, de la valeur des actifs, des bénéfices réalisés, de l'existence des filiales et des perspectives d'avenir ». Quelques estimations préliminaires selon ces critères laissent à croire que l'on devrait bien atteindre 1 à 2 milliards d'euros d'indemnisation. Pour les nationalisations, le Conseil constitutionnel demande une évaluation indépendante qui utiliserait sans doute les mêmes critères.

d'après les chiffres sur 3 ans, si l'essentiel de la production (54%), des effectifs (37%) et de la vente par destination (48% au total, et 42% hors intra-groupe) vient d'Europe, le profit opérationnel n'y ait pas le plus élevé (22% du profit du groupe sur les trois dernières années, et seulement 10% pour 2024). La faiblesse du profit justifie donc un prix plus faible de nationalisation,¹⁸ ce qui devrait nous faire retenir le chiffre de 1 milliard d'euros (et même 500 millions si nous ne retenons que le profit de 2024). Mais ces chiffres-là sont sans doute encore trop élevés si l'on suivait cette méthode : si l'on part des niveaux de rentabilité français tels qu'on les trouve dans les comptes individuels des sociétés françaises, ceux-ci sont négatifs ces deux dernières années du fait des pratiques présentées plus haut. Rappelons que c'est cet affichage qui permet de justifier les licenciements. Un rachat qui conserverait l'ensemble de l'emploi en se basant sur ces profits négatifs pour estimer la rentabilité future de l'ensemble racheté reviendrait à proposer un prix d'achat proche de 1€ (des entreprises en difficulté sont souvent rachetées à 1€ symbolique, avec la prise en charge des dettes associées).

Figure n°9 : La part actuelle de la France et de l'Europe dans le groupe ArcelorMittal (moyenne 2022-2024)

		France	Europe
Flux	VENTES (par segment)	10% *	45%
	VENTES (par destination)	7%	43%
	PRODUCTION ACIER BRUT	12%	54%
	PROFIT OPERATIONNEL	5% *	22%
Stocks	ACTIF FIXE	7%	25%
	ACTIF FIXE (dont intangibles)	10%	39%
	EFFECTIFS	9%	37%

Source : d'après les rapports annuels du groupe ArcelorMittal

Nota Bene : 1) L'étoile * indique que les chiffres sont déduits du ratio France/Europe existant sur la production de l'acier brut. Ce ratio est de 21,48% (la France représente 1/5e de la production européenne). On peut raisonnablement appliquer ce taux au profit et aux ventes européennes pour en déduire la part française car les structures de coûts sont sans doute sensiblement les mêmes pour le gros de la production européenne. 2) Dans les actifs fixes, les actifs intangibles type goodwill, brevets, ne sont pas attribuables à un segment particulier. Leur valeur est ici répartie en fonction de la proportion des autres actifs fixes.

Il existe de toute façon en France une commission des participations et des transferts qui a l'habitude de faire ce genre de calculs dès lors que l'Etat souhaite se séparer ou acquérir des participations. Elle pourrait avoir un rôle consultatif dans l'estimation du prix de rachat des entités françaises du groupe.

Une nationalisation européenne de 4,5 à 5 milliards d'euros

Cela dit, il est peu probable d'avancer sans l'UE sur ce sujet. Il est donc important d'envisager la nationalisation d'ArcelorMittal en Europe, en lien avec l'origine de l'UE (la CECA) et un pôle public de la défense européenne. Le coût de la nationalisation d'ArcelorMittal Europe serait alors de l'ordre de 4,5 ou

¹⁸ Si la faiblesse des profits est liée à des techniques d'optimisation fiscale, ça permettrait de créer un précédent intéressant pour dissuader la pratique : si vous réduisez trop la localisation domestique de vos profits via la manipulation des prix de transfert, cela réduit le coût d'une nationalisation pour un Etat qui prendrait au sérieux la théorie financière standard selon laquelle le prix de l'action ne doit être rien d'autre que les flux de profits futurs actualisés.

5 milliards d'euros pour la moitié des capacités productives d'ArcelorMittal alors que l'Europe représente précisément près de la moitié de ses débouchés. Cela ne reviendrait pas forcément plus cher à la France car les partenaires européens pourraient aussi contribuer à hauteur du poids de leurs sites de production (au moins pour les fondateurs d'Arcelor : Luxembourg, Belgique, Espagne, France). Dans cette perspective, le coût pour la France serait toujours de 1 milliard d'euros.

Un coût à relativiser au regard des aides publiques et de l'outil de nationalisation (les banques publiques)

Si ce coût d'une nationalisation peut paraître élevé dans cette période d'austérité budgétaire qui s'annonce, il convient de le nuancer en lien avec plusieurs éléments. Tout d'abord, la nationalisation permettrait d'économiser sur un certain nombre d'aides publiques aux entreprises. Plutôt que de verser de l'argent à une entreprise privée en espérant qu'elle agisse dans telle ou telle direction, l'État n'aurait plus qu'à faire directement ce qu'il estime nécessaire, sans avoir à rendre des comptes à des actionnaires gourmands. L'argent qui n'est plus destiné à partir en dividendes peut alimenter les investissements rendus d'autant plus nécessaires que l'actionnaire actuel les a repoussés.

Enfin, dernier élément à apporter au dossier : la nationalisation pourrait n'avoir aucun impact sur le déficit budgétaire. En France, la Banque Publique d'Investissement pourrait être le bon véhicule pour mettre la main sur les entreprises nationalisées. Si la Commission Européenne n'aime pas la logique d'une prise de contrôle par une Banque Publique nationale, il ne tiendrait qu'à elle de mobiliser la Banque Européenne d'Investissement pour prendre le contrôle des entreprises nationalisées dans les domaines stratégiques. Comme en France, le véhicule est déjà là, mais il faut simplement changer les personnes qui en ont la charge ! Ces institutions pourraient accroître largement les fonds à leur disposition, sans que cela ne touche au déficit public, mais simplement en mobilisant l'épargne déjà présente. Les Européens jurent en permanence par l'union des marchés de capitaux, mais on pourrait ici, insidieusement, en éprouver une première forme, mais détournée : une délégation organisée de la gestion d'actifs des fonds de pension, compagnies d'assurance et banques européennes vers une BEI qui aurait à sa charge un fonds souverain européen pour protéger les entreprises des secteurs stratégiques en montant à leur capital¹⁹.

2.3. Pourquoi une opposition à la nationalisation ?

Si les arguments en faveur d'une nationalisation d'ArcelorMittal sont nombreux, la question de la nationalisation soulève toujours des objections. Derrière les arguments avancés contre une politique de nationalisation d'ArcelorMittal, il semble possible de dégager trois types d'arguments.

Le marché et la concurrence faussée

La première raison est une opposition idéologique qui pense que l'intervention de l'État dans l'économie est forcément néfaste, car elle constituerait une entorse à la concurrence libre et non faussée chère à la Commission Européenne. Bien évidemment, ce type d'argument s'expose directement à une interrogation simple : est-ce que la concurrence est vraiment non-faussée avec des aciers qui ne sont pas forcément

¹⁹ L'épargne immobilisée à long terme dans les fonds de pension et assurance par les individus (généralement 7 à 10 ans) n'est pas directement gérée par les fonds de pension et assurances. Cette gestion est déléguée à d'autres intermédiaires financiers (les gestionnaires d'actifs) qui vont la placer sur les marchés financiers. L'idée serait ici de déléguer cette gestion de l'épargne à une banque publique qui l'investirait dans le capital des industries stratégiques.

produits dans les mêmes conditions sociales et environnementales que les aciers européens ? Les normes sociales, fiscales et environnementales jouent sur les coûts de production, et il n'est pas juste de mettre en concurrence ces normes à l'échelle mondiale, sauf à vouloir niveler par le bas le sort des salariés et des citoyens, au bénéfice des entreprises uniquement. Ce sont au contraire les politiques de dumping qui faussent la concurrence et la rendent injuste.

Surcapacités mondiales ou souveraineté européenne

Une deuxième raison derrière l'opposition à la nationalisation est liée au fait que la nationalisation ne résout pas tous les problèmes liés au marché de l'acier (surcapacités mondiales, manque de demande, prix de l'énergie), avec le risque de produire un acier qui n'est pas rentable. On en revient finalement à la croyance que le marché doit apurer le marché de l'acier en réduisant les capacités de production les moins rentables. L'application de ce principe reviendrait à condamner la production d'acier brut en Europe, du fait des normes sociales, fiscales et environnementales. Mais, compte tenu du caractère stratégique de l'acier pour les secteurs en aval des chaînes de valeur, l'abandon d'une production autonome d'acier en Europe ne manquerait pas d'interroger sur la souveraineté européenne. En cas de tensions avec les pays producteurs d'acier brut (Chine par exemple), l'Europe s'exposerait aux risques de rupture d'approvisionnement ou de renchérissement du coût de l'acier, ce qui condamnerait toute velléité d'une défense réellement indépendante ou d'une industrie compétitive. En effet, comment continuer à faire fonctionner une industrie de la défense ou une industrie automobile si vous n'avez plus accès à de l'acier brut, ou si vous n'y avez accès qu'à un prix particulièrement élevé pratiqué par les fournisseurs avec lesquels vous êtes en conflit ? Pour préserver la souveraineté européenne, il est nécessaire de conserver des capacités autonomes de production d'acier brut. Et pour garantir la pérennité d'une production sidérurgique européenne, il est donc nécessaire de protéger le marché européen. La nationalisation seule ne suffit pas, mais elle implique nécessairement de penser les mécanismes de protection par la suite. On pourrait ainsi imaginer des dispositifs pour produire un acier écologiquement et socialement plus vertueux, en érigeant des barrières plus importantes pour l'accès au marché européen (cf. section suivante).

Des coûts de licenciement et de dépollution supérieurs aux coûts de la nationalisation

Une troisième opposition aux politiques de nationalisation en général serait liée au coût pour les finances publiques que pourrait représenter une nationalisation. Sauf qu'il faut bien sûr comparer ce coût à ceux de la disparition des sites en question au cas où on ne fait rien. Le contrefactuel serait ici celui où les sites d'ArcelorMittal ferment, comme on peut le craindre à terme du fait du manque d'investissement criant sur les outils de production, avec une vétusté qui témoigne d'un désengagement progressif des sites européens pour Mittal. Sur la base d'un effectif de 15 400 salariés chez ArcelorMittal en France, cela pourrait donc générer dans le pire des cas 15 400 chômeurs de plus. Sauf que le bilan ne s'arrête pas là : les sites industriels génèrent énormément d'emplois dits indirects. Il s'agit des emplois des fournisseurs et des sous-traitants qui dépendent de l'activité de l'industrie. Mais l'impact de l'industrie ne s'arrête pas là et il convient aussi de prendre en compte les emplois dits induits. Il s'agit cette fois d'emplois liés aux dépenses de consommation des salariés précédents (site industriel et fournisseurs). Traditionnellement, on peut retenir le chiffre d'1,5 emplois indirects pour tout emploi industriel, quand les emplois induits se

montent à 3 pour tout emploi industriel.²⁰ Aux 15 400 chômeurs directs s'ajouteraient donc 23 100 chômeurs indirects ainsi que 46 200 chômeurs induits, soit un total de 84 700 chômeurs supplémentaires liés à la fermeture des sites d'ArcelorMittal en France. Si on applique à ces chômeurs potentiels le montant de l'allocation chômage moyenne (1 320 € mensuels)²¹ sur un an (soit 15 840 €), on obtient une masse de 1,3 milliards d'euros d'indemnités chômage à verser. Ce calcul de coin de table donne à voir une partie des coûts de l'inaction, mais il n'épuise pas la question. Bien sûr, tous les ex-salariés ne resteront pas au chômage pendant 1 an et certains trouveront un emploi rapidement, mais ceux qui ne retrouvent pas d'emploi du tout passeront dans d'autres dispositifs qui pèseront sur les finances publiques. Par ailleurs, ce coût ne prend pas en compte d'autres dépenses qui risquent de se rajouter avec la fermeture des sites (coût de dépollution et de démantèlement). La nationalisation en elle-même n'est donc pas si coûteuse si on la compare à ce genre d'ordre de grandeur. Mais il faut bien comprendre que la nationalisation n'est qu'un premier pas, et que les dépenses viendraient surtout après la prise de contrôle, avec une masse d'investissements à entreprendre pour rattraper les retards liés aux décisions de l'actionnaire actuel, mais aussi pour engager la décarbonation de la production d'acier brut. Comme dans le cadre d'une négociation immobilière où la masse des travaux à réaliser permet à l'acheteur de réduire le prix proposé au vendeur, ici l'enveloppe des investissements nécessaires pour remettre en état les outils de production justifie un rabais dans la somme à verser à l'actionnaire actuel.

3. La nationalisation, et après ?

La nationalisation ne résout pas tous les problèmes, et il faut ensuite s'assurer de débouchés pour les produits fabriqués en Europe. Pour partie, cela peut reposer sur un renforcement des dispositifs existants au niveau européen.

3.1. Le renforcement des dispositifs européens de protection

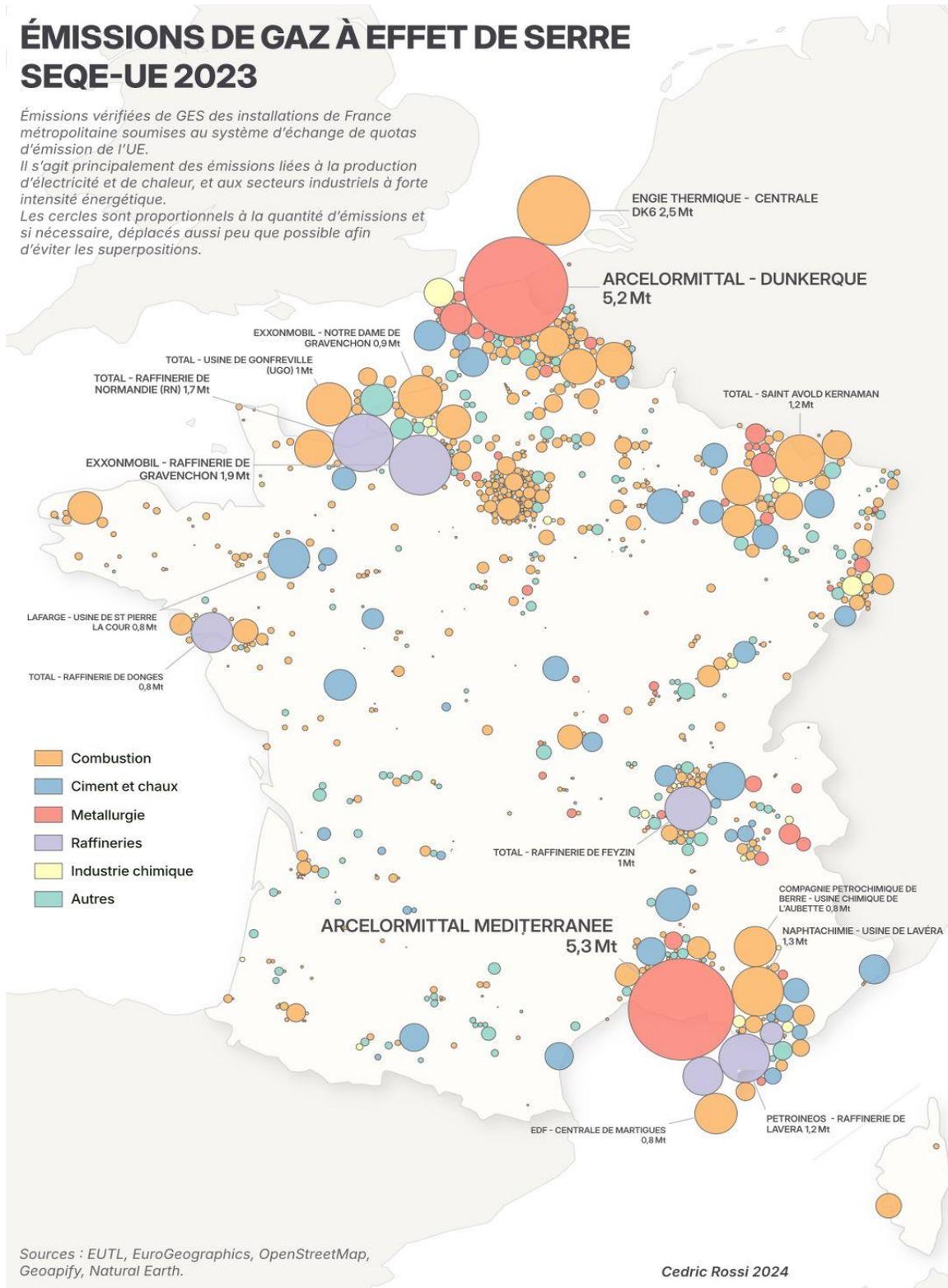
Des quotas de production locaux

La nationalisation n'étant qu'un premier pas dans une stratégie de reconquête d'une autonomie dans le domaine de l'industrie de l'acier, le volet protection doit donc prendre le relais, avec des mesures obligeant / incitant les consommateurs d'acier à se fournir auprès des producteurs domestiques. Cela peut passer par des dispositifs règlementaires similaires à ceux de l'IRA de Biden où l'administration spécifiait que x% de la valeur ajoutée doit être produite sur place. On pourrait ajouter : sous peine de déclenchement de droits de douane prohibitifs. Le dispositif européen du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) pourrait être renforcé, de même que les mesures de sauvegarde via un abaissement fort des contingents importés et via une hausse significative des droits de douane qui s'appliquent au-delà de ces contingents.

²⁰ Les chiffres retenus pour ces multiplicateurs d'emplois (indirects et induits) sont issus du lien ci-dessous : <https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/fonds-spi-3-200-emplois-directs-generes-par-les-nouveaux-sites-industriels>

²¹ Le chiffre de l'allocation chômage moyenne est repris du lien ci-dessous : <https://statistiques.francetravail.org/indem/indempub>

Figure n°10 : Cartographie des émissions industrielles émettant le plus de CO2 en 2023



Source : Cédric Rossi (2024), [Lien vers la carte](#)

Un renforcement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)

La Commission Européenne a en effet cherché à protéger l'acier européen ces dernières années en activant différents dispositifs, dont un renforcement du MACF. Ce dernier se présente comme une manière de compenser les normes européennes destinées à la décarbonation, en cherchant à éviter ce qu'on appelle les fuites de carbone, c'est-à-dire les délocalisations de production polluantes à l'extérieur des frontières européennes. Avec le MACF, les importations se voient appliquées l'équivalent d'une taxe carbone qui réévalue leurs coûts, comme si elles avaient été produites en Europe, pour limiter ainsi l'incitation à produire ailleurs pour éviter de payer le prix de la tonne de carbone. Sur la filière fonte, on considère en effet que pour toute tonne d'acier brut produite, on génère 2 tonnes de CO₂ du fait de la combustion de charbon dans les hauts-fourneaux. Si on additionne les 5,2 millions de tonnes de CO₂ émises à Dunkerque avec les 5,3 millions émises à Fos sur mer, on atteint 10,5 millions de tonnes de CO₂ émises en 2023. Si on retient un prix de de l'ordre de 80€ la tonne de CO₂ (prix constaté cette année-là), cela représente donc pas loin de 100 millions d'euros à payer potentiellement pour ArcelorMittal. Comme on le voit sur la carte ci-dessous, l'entreprise représente une part très importante des émissions industrielles en France.

Cette tarification du carbone s'insère dans le cadre de nouvelles institutions. En effet, depuis 2005, un marché du carbone s'applique en Europe, avec des quotas à détenir pour pouvoir émettre du carbone dans les secteurs industriels. Ce marché du carbone visait à inciter les producteurs à internaliser les conséquences de leurs activités en fixant un prix pour le carbone : avec un prix du carbone suffisamment dissuasif, les entreprises auraient cherché à innover pour éviter de payer ce prix, et les entreprises les plus vertueuses auraient même pu revendre des quotas non-utilisés à d'autres entreprises ayant besoin de plus de permis de polluer.

Figure n°11 : Prix du quota dans le SEQE



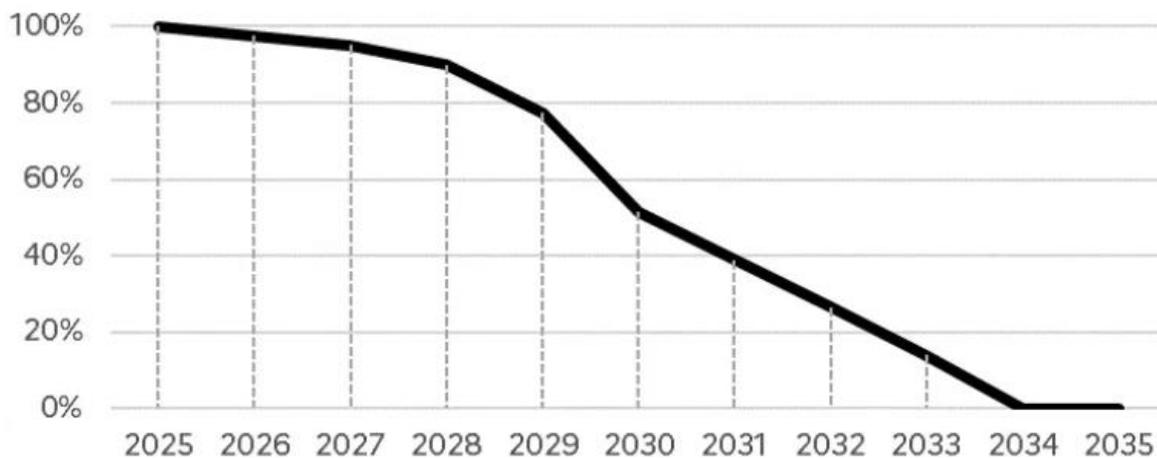
Pour limiter le handicap que pourrait représenter un prix du carbone trop élevé sur la compétitivité européenne, le système d'échange de quota d'émission (SEQE) prévoyait initialement une distribution gratuite de droits à polluer. La générosité de ces quotas gratuits a cependant conduit à réduire

drastiquement le prix du carbone, rendant le dispositif finalement peu incitatif sur le plan environnemental.

La mise en place progressive du MACF à partir d'octobre 2023 s'accompagnait donc d'une réduction progressive de l'attribution des quotas gratuits pour les secteurs concernés pour éviter une double aide : non seulement les entreprises européennes auraient reçu des quotas gratuits d'émission, mais en plus les concurrents étrangers auraient dû s'acquitter d'une taxe carbone pour accéder au marché européen.

Source : Ministère de l'écologie, [Lien vers le graphique](#)

Figure n°12 : Baisse programmée des quotas gratuits pour les secteurs couverts par le MACF



Source : Ministère de l'écologie, [Lien vers le graphique](#)

Un élargissement des mesures de sauvegarde européennes à la lutte contre le dumping social et fiscal

Au-delà de cette politique visant à la décarbonation, il existe aussi des mesures de soutien de l'acier en Europe via une procédure dite de sauvegarde. Les mesures de sauvegarde européennes prévoient des quotas d'importation pour certains produits quand il est avéré qu'une menace pèse sur le secteur, avec des droits de douane (de 25%) qui s'appliquent au-delà des contingents fixés par pays. Depuis 2019, des mesures de sauvegarde existent pour l'acier. Initialement, elles étaient prévues pour 3 ans jusqu'en juin 2021, mais ont été prolongées une première fois en 2021 (avec une échéance prévue repoussée en juin 2024), et une deuxième prolongation est intervenue en 2024 (avec une échéance désormais fixée à juin 2026). De nouvelles mesures sont venues s'ajouter en mars 2025, avec notamment un arrêt des reports de quotas non-utilisés d'un trimestre à l'autre, ou d'un pays à l'autre. Si ces changements prendront effet en juillet 2025, les mesures de sauvegarde ne sont pour le moment pas prolongées au-delà de juin 2026.

Il existe donc déjà des institutions à même de protéger la production européenne d'acier et d'en garantir des débouchés pérennes. Les mécanismes du MACF et des mesures de sauvegarde pourraient d'ailleurs être étendus à d'autres domaines. L'idée serait d'imposer de nouvelles normes sociales, fiscales et environnementales dans le commerce international, en relevant le prix des produits importés quand ils ne respectent pas des normes minimales sur ces plans-là. En gros, ça ne servirait à rien d'acheter des produits

bon marché provenant du reste du monde grâce à des coûts plus bas (faibles salaires, faibles normes environnementales, faibles fiscalités), car à l'entrée sur le marché domestique, l'avantage compétitif octroyé par les prix bas seraient instantanément annulé par des droits de douane compensatoires. L'application de ce genre de règles permettrait d'assurer des débouchés à la production locale d'acier, en l'abritant du dumping sous ses différentes formes. La période étant à la remise en cause des règles du commerce international, l'affirmation de ces principes vertueux pourrait offrir une alternative à la logique du chacun pour soi et des accords bilatéraux.

3.2. La constitution d'un pôle public européen de l'acier

Compte tenu des incertitudes géopolitiques, il paraît difficile de conserver une autonomie stratégique sans production d'acier indépendante. L'acier est un secteur qui se situe en amont de la plupart de nos industries stratégiques. On pense bien sûr à la défense, du fait de la production d'équipements militaires. Mais dans le domaine civil également, avec une sidérurgie qui est absolument nécessaire pour les secteurs de la construction et de la mobilité (automobile, aéronautique, ferroviaire). Sans acier, pas d'industrie !

Souveraineté industrielle et maîtrise des prix au bénéfice de l'ensemble de l'industrie

La production d'acier est tellement stratégique qu'elle est d'ailleurs à la base de la construction européenne, avec la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) en 1951. L'idée était alors de mettre en commun les productions de ces secteurs, car on avait conscience qu'ils étaient à la base des industries de la défense, et qu'avec des productions européennes dans ces secteurs, on rendait matériellement impossible de connaître à nouveau des guerres entre États européens dépourvus de capacités de production autonomes d'acier. Compte tenu des visées actuelles d'affirmation d'une autonomie stratégique européenne, face au désengagement américain et aux rivalités internationales (Chine, Russie...), il apparaît étonnant d'abandonner les capacités européennes de production d'acier indépendantes. Si les derniers hauts-fourneaux britanniques étaient jusqu'à il y a peu sous la propriété d'un actionnaire chinois, British Steel est en train d'être mis sous tutelle par le gouvernement britannique, conscient de l'importance de conserver une autonomie sidérurgique.

L'expérience des nationalisations souligne par ailleurs que des entreprises publiques ont tendance à avoir des prix plus stables que le secteur privé. Cette stabilité peut représenter un avantage compétitif pour les autres secteurs industriels en aval qui utilisent l'acier.

L'adossement à la recherche publique peut également donner des garanties de compétitivité à l'acier européen. Avant le rachat d'Arcelor par Mittal, le groupe européen avait développé des contrats de recherche avec les universités travaillant sur la science des procédés et les matériaux. Ces contrats ont été supprimés par la suite. Il faudrait reconstruire un écosystème de recherche dans le cadre d'un pôle public de l'acier.

Une sécurité sociale industrielle au service de la production locale et non de la conquête des marchés mondiaux

Mais l'objet d'un pôle public de l'acier ne serait pas de partir à la conquête des marchés mondiaux. La raison d'être d'un tel pôle est de fournir une production répondant aux demandes domestiques. L'acier

est un secteur où les rendements d'échelle comptent : plus on produit à une grande échelle, plus on peut amortir les coûts fixes élevés sur une production élargie. L'Europe dispose d'une taille suffisante pour faire jouer ces économies d'échelle, et la production actuelle d'acier en Europe correspond très largement à la demande d'acier en Europe. Le bon bouclage offre / demande sur l'acier européen permet donc d'envisager l'avenir avec confiance.

Enfin, des dispositifs comme la commande publique pourraient contribuer à assurer la pérennité des sites de production (toute infrastructure publique nécessitant de l'acier devrait utiliser un acier intégralement d'origine européenne). Un autre dispositif dont il est possible de s'inspirer correspond à un "droit de tirage économique" dans le cadre d'une sécurité sociale industrielle²². L'entreprise nationalisée aurait un droit de tirage sur les grandes industries consommatrices d'acier, par exemple en ayant droit à un certain pourcentage des commandes d'acier de l'industrie automobile qui souhaite vendre des voitures en France. Un tel système existe déjà dans un tout autre domaine : la production audiovisuelle²³. Toutes les chaînes publiques et privées doivent consacrer une part de leur programmation à des œuvres originales réalisées en France (à hauteur de 40%) et européenne (à hauteur de 60%). Les diffuseurs (chaînes et plateformes) doivent par ailleurs consacrer une part minimale de leur chiffre d'affaires annuel à la production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques françaises et européennes. Reproduire ce système européen dans le secteur de l'acier sur le seul volet des droits de tirages économiques auprès des industries aval (automobile, ferroviaire, etc.) garantirait à lui seul un niveau de débouchés suffisant pour assurer la pérennité d'un pôle public de l'acier social et écologique.

4. Conclusion : pourquoi ça pourrait être souhaitable ?

La nationalisation du site n'est pas une solution miracle. Une fois le contrôle public établi sur les sites français, le plus dur reste à faire. La pérennisation de la production passe par des investissements considérables. Mais elle emprunte aussi le chemin de la modification des règles du commerce international pour garantir des débouchés internes. La nationalisation suppose enfin que l'État apprenne de ses erreurs et ne conçoive plus ses prises de participation comme des placements générant des revenus lui permettant de boucler ses fins de mois. Et dans un contexte budgétaire contraint, ce n'est pas la plus mince des victoires à obtenir. De même, la nationalisation n'est pas un terminus, étant donné la tentation qui pourrait revenir pour l'Etat de privatiser ultérieurement.

Un changement de conception de l'État actionnaire et un contrôle par les salariés

Le changement de logiciel pour la puissance publique doit donc être radical, avec un retour d'une réelle politique industrielle, laquelle suppose de compter davantage sur les ingénieurs que sur les financiers. Et davantage aussi sur les salariés, via des procédures de contrôle du CSE et du conseil d'administration, que

²² C. Didry, 2016, *L'institution du travail. Droit et salariat dans l'histoire*, Paris, La Dispute, p. 237.

²³ S. Zarka, 2025, *Ces invisibles qui font le cinéma*, PUF, p. 162 et 243. Dans la version de C. Didry ce sont les salariés, via le CSE, qui pourraient utiliser ce droit de tirage en cas de menace de licenciements : un fond contrôlé par les salariés, et abondé par les subventions publiques actuellement versées aux entreprises, pourrait entrer au capital de l'entreprise et être mobilisé par les salariés pour soutenir les propositions alternatives aux suppressions d'emplois. Dans une version plus allégée, non contrôlée par les salariés, S. Zarka montre le déjà-là de la sécurité sociale industrielle par l'existence d'un circuit économique réglementé et stable qui garantit la continuité de la production.

sur les seuls ingénieurs : l'histoire du capitalisme français a montré que les ingénieurs des grands corps d'Etat ont été le fer de lance de la financiarisation²⁴ ; l'histoire des nationalisations françaises a montré que leur grand échec aura été un manque de démocratisation dans les entreprises publiques²⁵. Ces deux biais sont évidemment à éviter : en offrant par exemple, en plus du rôle renforcé des contrôles du CSE, ¼ des sièges du conseil d'administration aux représentants de l'Etat, ¼ aux représentants des salariés ingénieurs, ¼ aux représentants des salariés non ingénieurs, et ¼ à des personnalités qualifiées choisies proportionnellement par les trois parties internes du conseil.

Pour une politique industrielle sociale et écologique

De par la position de l'acier en amont de toutes les chaînes de valeur industrielles, une propriété publique sur la sidérurgie serait un atout précieux pour permettre la conduite d'une politique industrielle. Au moment des incertitudes géopolitiques, c'est d'autant plus important de pouvoir compter sur une production d'acier autonome pour alimenter un pôle public de la défense. Pour la décarbonation également : la production d'acier brute génère une émission de CO2 extrêmement importante, et ce n'est pas en la délocalisant à l'autre bout du monde qu'on parviendra à contrer le changement climatique, dont le terrain d'action est nécessairement planétaire. Laisser fuiter le carbone en dehors de nos frontières réduirait notre empreinte nationale, mais ne permettrait pas de lutter efficacement contre le changement climatique. Pour les salariés des sites et pour les riverains, cette décarbonation est également primordiale. Puisque l'actionnaire actuel a enterré son projet de décarbonation dunkerquois, qu'il n'a pas non plus prévu de décarboner le site de Fos sur mer, la nationalisation permettrait d'avancer dans la bonne direction.

La nationalisation apparaît également comme la politique la plus raisonnable pour préserver l'emploi. Par les effets en cascade sur les emplois indirects et induits, ce sont des territoires entiers qui pourraient être sinistrés si on laissait advenir la litanie des plans de licenciements successifs et des fermetures progressives des différents sites. Le coût de ces destructions sociales n'est pas à négliger lorsque l'on regarde le coût de la nationalisation à proprement parler. Mais, si on intègre le coût politique, la nationalisation devient nécessairement rentable ! Nos sociétés souffrent de plus en plus d'un sentiment d'impuissance politique. Un gouvernement qui agirait par une nationalisation pourrait redonner foi dans la parole et l'action politique. Et si le changement, c'était maintenant ?

²⁴ François, P. et Lemerrier, C., 2016, Une financiarisation à la française (1979-2009) Mutations des grandes entreprises et conversion des élites. *Revue française de sociologie*, 57(2), 269-320.

²⁵ F. Morin, 2020, *Quand la gauche essayait encore. Le récit inédit des nationalisations de 1981 et quelques leçons que l'on peut en tirer*. Lux Editeur.

Annexe : présentation simplifiée des produits, procédés de production, et enjeux de décarbonation de la sidérurgie.

La production d'acier passe par plusieurs processus que sont : 1) l'extraction du fer à partir du minerai de fer, 2) la production d'acier brut, 3) la production de produits semi-finis et 4) de produits finis. Les produits semi-finis et finis se distinguent selon qu'ils sont des produits plats, des produits longs, et des tubes.

Les produits

L'acier brut désigne l'acier, soit à l'état liquide juste après la fusion, soit à l'état solide sous la forme de lingot ou de billettes brutes issues de la coulée. Les **produits semi-finis** sont les brames, pour les produits plats, et les blooms et billettes pour les produits longs. Les **produits finis** sont très multiples tant par leur forme que par l'affinage de l'acier issu des produits semi-finis. Pour n'en citer que quelques-uns on trouve des produits plats comme les plaques, les bobines, tôles laminées à chaud ou à froid, etc..., des produits longs comme les barres, les fils-tiges, les rails, etc..., et les tubes et tuyaux (avec ou sans soudure). Les produits plats contiennent généralement des mélanges à plus haute valeur ajoutée que les produits longs.

	Produits plats (mélanges à plus forte valeur ajoutée)	Produits longs (mélange avec des produits de base à plus faible valeur ajoutée)	Tubes et tuyaux
Acier brut	acier à l'état liquide ou à l'état solide sous la forme de lingot ou de billettes brutes		
Produits semi-finis	brames	blooms et billettes	brames (tubes plats), blooms et billettes
Produits finis	plaques, bobines, tôles laminées, ...	barres, fils-tiges, rails, ...	tubes et tuyaux avec ou sans soudure

Une tonne d'acier brut va se retrouver dans une certaine quantité de produits semi-finis qui eux-mêmes vont se retrouver dans une certaine quantité de produits finis. L'agrégation des chiffres n'est donc pas forcément pertinente en termes de vente finale mais elle l'est en termes de capacité de production. En 2024, selon la *World Steel Association*, l'acier brut et les produits finis représentent respectivement 1 900 et 1 700 millions de tonnes au niveau mondial, sans compter les millions de tonnes de produits semi-finis.

En 2024, ArcelorMittal a une production d'acier brut de 57,9 millions de tonnes, mais un total de production d'acier brut et transformé de 322,7 millions de tonnes (une même quantité d'acier brut initial y étant donc comptabilisée autant de fois qu'il y a d'étapes de production, moins les chutes et déperdition de matière). Ce chiffre de 322,7 millions ne correspond donc pas à la quantité disponible à la vente, mais à la production de l'ensemble des usines du groupe. Dans le présent rapport, les données sur la production d'acier brut d'ArcelorMittal sont largement utilisées car ce sont elles qui cristallisent les enjeux de souveraineté et de décarbonation.

Les procédés et l'enjeu de la décarbonation

L'enjeu actuel en termes de souveraineté de production de l'acier est de conserver l'étape de production de l'acier brut, en plus de toute la chaîne de valeur qui en découle, et d'en assurer la décarbonation en remplaçant la filière fonte par la filière électrique. Le tableau ci-après montre les différences entre les deux processus de production.

Dans la filière fonte, la plus courante, l'acier est produit par obtention de la fonte de minerai de fer avec du charbon (du coke) dans les hauts fourneaux avant d'être transformé en acier brut dans les aciéries (dans un convertisseur à oxygène). Il est ensuite affiné et travaillé en produits semi-finis et finis dans les aciéries, laminoirs et autres usines sidérurgiques.

L'enjeu de la décarbonation consiste à remplacer les hauts fourneaux et convertisseurs à oxygène par deux installations complémentaires : les fours à arc électriques et les DRP (*direct reduction plant*), c'est-à-dire des usines de réduction directe du minerai de fer par gaz naturel ou hydrogène, et non plus par charbon (même s'il existe aussi des procédés utilisant du charbon). Le fer directement réduit ainsi obtenu (appelé DRI, *Direct Reduced Iron*) peut être utilisé dans un four à arc électrique pour produire de l'acier. Mais les fours à arc électriques ont aussi l'avantage de produire de l'acier en recyclant de l'acier. Leur émission serait de 300kg de CO₂ par tonne d'acier entièrement recyclé, là où les hauts fourneaux rejettent 2,2 tonnes de CO₂ par tonne d'acier.

L'utilisation de DRP et de fours à arc électrique ne sont néanmoins pas des éléments suffisants en soi. Du côté des DRP, tout dépend de la manière dont ils sont alimentés. Certains (les fours rotatifs) réduisent le fer grâce au charbon quand d'autres (les fours à cuve) le réduisent grâce au gaz naturel ou à l'hydrogène.²⁶ En 2023, 68,5% du DRI est produit à partir de gaz naturel et 31,5% à partir de charbon. L'Inde, notamment, premier producteur de DRI (36%), en produit 81% à partir de charbon.²⁷ Or, un four rotatif (charbon) va émettre jusqu'à 2 tonnes de CO₂ pour une tonne de DRI, là où un four à cuve en émet 0,7t au gaz naturel, et 0,1t à l'hydrogène, mais la production d'hydrogène décarboné est encore coûteuse et en cours de développement. Du côté des fours à arc électrique, en plus de l'origine du DRI, c'est la décarbonation de l'électricité qui est en jeu.

Au final, on peut estimer l'émission de tonnes de CO₂ par tonne d'acier brut produit de la manière suivante (en tenant compte des émissions indirectes liées à la production d'électricité)²⁸ :

- 3,2t par les installations DRP-Four à arc électrique, utilisant 100% de DRI produit au charbon.
- 2,2t par les installations haut-fourneau-convertisseur à oxygène
- 1,4t par les installations DRP-Four à arc électrique, utilisant 100% de DRI produit au gaz naturel.
- 0,3t par les installations Four à arc électrique, utilisant 100% d'acier recyclé.

²⁶ <https://www.discoverthegreentech.com/hydrogene/utilisations/decarboner-production-acier/>

²⁷ Midrex (2024), World Direct Reduction Statistics, https://www.midrex.com/wp-content/uploads/MidrexSTATSBook2023.Final_.pdf

²⁸ International Energy Agency, 2020, Iron and Steel Technology Roadmap, p. 38-43, <https://www.iea.org/reports/iron-and-steel-technology-roadmap>, et Global Energy Monitor, 2024, Pedal to the metal, <https://globalenergymonitor.org/report/pedal-to-the-metal-2024/>, p. 34.

Filière fonte		Filière électrique	
Étapes/installations	Description	Description	Étapes/installations
Préparation des matières 1ères : Usines d'agglomération (minerai de fer) + Cokerie (charbon) → près des hauts-fourneaux	<ul style="list-style-type: none"> - Broyage et agglomération du minerai de fer - Transformation du charbon en coke par cuisson à haute température 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du minerai de fer (en fines ou pellets) - Tri et préparation de la ferraille (recyclage) 	Préparation des matières 1ères : Usines de bouletage/pelletisation (minerai de fer) → près des complexes miniers Centre de tri (ferrailleurs) et chutes sidérurgiques → local
Réduction et fusion dans le haut-fourneau	<ul style="list-style-type: none"> - Le coke et le minerai de fer sont chauffés dans les hauts-fourneaux - Réduction du minerai de fer : le monoxyde de carbone, produit par combustion du coke, va "réduire" les oxydes de fer, c'est-à-dire leur prendre leur oxygène et libérer ainsi le fer du minerai - Obtention de fonte liquide 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction directe du minerai de fer par gaz naturel ou hydrogène - Obtention du fer directement réduit (le DRI : <i>Direct Reduced Iron</i>) 	Réduction dans des usines de réduction directe, DRP (direct reduction plant)
Acierie : Convertisseur à oxygène	<ul style="list-style-type: none"> - La fonte est mélangée avec de l'acier usagé (ferraille) - De l'oxygène pur est insufflé pour éliminer le carbone et des résidus - Obtention de l'acier brut (fer pur et liquide) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un arc électrique va faire fondre : - La ferraille (recyclage) ou - Un mélange de DRI et de ferrailles - Obtention de l'acier brut (fer pur et liquide) 	Acierie : Four à arc électrique
Station d'affinage : raffinage/alliage	Ajustement chimique, élimination des scories		Station d'affinage : raffinage/alliage
Coulée et solidification : produits semi-finis	L'acier est moulé et solidifié en produits semi-finis (brames, billettes, blooms)		Coulée et solidification : produits semi-finis